

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2017-207/PR/MTRA portant approbation du Budget de l'Institut National d'Administration Publique de l'Exercice 2018.

n° 2017-207/PR/MTRA

Ministère

MINISTÈRE DU TRAVAIL CHARGE DE LA REFORME DE
L'ADMINISTRATION

Date de publication

25 décembre 2017

Numéro JO

n° 24 du 31/12/2017

Date du numéro

31 décembre 2017

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6°L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°107/AN/15/7ème L du 12 juin 2016 portant modification du statut, de l'organisation et du fonctionnement de l'Institut National d'Administration Publique

VU La Loi n°42/AN/98/470 L du 21/01/1998 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics

VU Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des Membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2016-148/PRM du 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

VU La Loi n°107/AN/15/7ème portant statut de l'INAP

VU Le Procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 04 décembre 2017 **VU** La Délibération n°2017- 001/INAP du 04 décembre 2017

VU Le Décret n°2016-354/PR/MTRA portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Institut National d'Administration Publique (INAP)

VU La Séance du CA de l'INAP du 04 décembre 2017

SUR Proposition du Ministre du Travail chargé de la Reforme de l'Administrative. Le Conseil des Ministre entendu en sa séance du 11 Décembre 2017.

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1

Le budget Prévisionnel de TINAP pour l'exercice 2018 s'établit en recettes et dépenses a la somme de : 116 430 000

DJFARTICLE 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et diffusé partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH